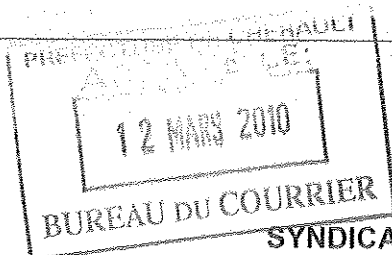


Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Et publication ou affichage
du :



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 4 mars 2010

Hôtel de la Communauté de Communes du Pays de Lunel – Salle Jean VALES

DELIBERATION n° 2-04-03-2010

Objet : approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2009 et intégration des résultats de clôture au budget primitif de l'exercice 2010.

	Délégués titulaires		voix	Délégués suppléants		voix
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	1	Rogé ANDREO		
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	présente	1	Pierre ADOUE	présent	
	René CHALOT	présent	1	Philippe LAVAL		
	Mariè LEVAUX	présent	1	Bernard GANIBENC		
	Michel MARTIN	présent	1	Cyril ROUQUETTE		
	Alain AQUILINA	excusé procuration à Jacques HELSEN		Jacques HELSEN	présent	1
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	1	Jacques GRAU		
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	présente	1	Bernadette VIGNON		
	Hervé DIEULEFES	présent	1	Didier MARTINEZ		
	Jean Michel ROUX	présent	1	Robert PISTILLI		
	Richard PITAVAL	présent	1	Patrick LAOUT		
	Fabrice PECQUEUR	présent	1	Cathy POHL	présente	1
	Bernard BOLUDA	excusé		Jean CHARPENTIER		
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	1	Jean Pierre COULET		
	Luc CLAPAREDE	présent	1	Christian GESBERT		
	Yvon PELLET	présent	1	Gilbert PASTOR		
	Alain BARRANDON	présent	2	Jean Luc MEISSONNIER		
	Pierre BONNAL	excusé procuration à Alain BARANDON		Pierre DUDIEUZERE		
	Joël RAYMOND	présent		Arnaud MOYNIER		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	6	André VEZINHET		
	Yvon PRADEILLE	présent	7	Christian JEAN		
	Jean-Marcel CASTET	excusé		José SOROLLA		
	Michel GUIBAL	excusé procuration à Yvon PRADEILLE		Christophe MORALES		
	Cyril MEUNIER	présent	3	François LIBERTI		
	Monique PETARD	excusée procuration à Claude BARRAL		Frédéric LAFFORGUE		
total des voix			32			2

Ayant procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint (34 sur 38 voix peuvent valablement s'exprimer compte tenu des procurations), Monsieur Claude BARRAL demande au Comité syndical d'approuver le compte administratif de l'exercice 2009 ainsi que le compte de gestion 2009 établi par Monsieur le Payeur départemental de l'Hérault, dont les résultats sont en concordance et s'établissent ainsi que suit :

	Résultat de clôture 2008	Solde d'exécution 2009	Résultat de clôture 2009
investissement	+ 10.809,41 €	-448,00 €	+ 10.361,41 €
Fonctionnement	+ 173 845,21 €	-9 084,20 €	+ 164.761,01 €
total	+ 184 654, 62 €	- 9 532, 20 €	+ 175 122, 42 €

Il cède ensuite la Présidence à Monsieur Yvon PRADEILLE, doyen de séance et quitte la salle.

En l'absence de questions ou demandes d'intervention, M PRADEILLE met aux voix le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2009.
Les documents sont approuvés à l'unanimité par le Comité Syndical.

M Claude BARRAL réintègre la salle des délibérations et la présidence de séance.
Il demande au Comité syndical de décider l'intégration au budget primitif de l'exercice 2010 des résultats de clôture en affectant ainsi que suit les excédents:

Budget primitif de l'exercice 2010			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recette Compte 002	Dépense	Recette Compte 001	Dépense
164 761,01 €	-	10 361,41 €	-

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le Président

Claude BARRAL.